

Avis technique – Procédure Complète

Recyclabilité d'un sachet



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	AMCOR FLEXIBLES EMEA
	Date de la demande	Mars 2021
	Dénomination	Amcell Paper/Barrier OPP Laminate - 30gsm Paper/Tie/16u Barrier OPP
	Marché	Agro-Alimentaire
	Type de produit emballé	Aliments
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Sachet
	Contenance	-
	Masse vide	7,44 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton, plastique (PE et PP orienté) et aluminium
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Nitrocellulosique
	Type de colle	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE	
	Papier-carton	54,44 %
	Plastique	38,71 %
	Aluminium	1,34 %
	Acier	%
	Autre	5,51%
	⇒ <i>Elément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité</i>	
	AVIS REFERENTS	
	-	

PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT MATERIAU PAPIER-CARTON	Faible		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Ø		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention Ø Pas d'impact ⌘ En cours d'étude ➤ Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après le test en laboratoire, l'emballage se désintègre facilement lors de l'étape de pulpage et la fraction plastique est éliminée lors des étapes de classage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.03A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- de limiter la présence d'aluminium et de plastique, sous réserve du respect des fonctionnalités requises, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage,
- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process,
- d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, notamment des encres à base d'huiles minérales, afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales,
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer l'emballage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



Marie DELAFALIZE



Christian PICARD

DocuSigned by:
Marie DELAFALIZE
552CD09B3F764DF...